



RÈGLEMENT INTÉRIEUR La Postillonne Gymnastique

Article 1 : Siège social

Le siège social de l'association est fixé à :
84 rue François Mitterrand - 91160 LONGJUMEAU.

Article 2 : Affiliation fédération

L'association est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (FFGYM).

Article 3 : Objet

Cette association a pour objet la pratique :
De la Gymnastique Artistique Féminine en loisirs et compétition,
D'activités « petite enfance » (Baby-Gym - Éveil à la gym ...),
D'activités physiques et sportives pour adolescents et adultes (fitness).

Article 4 : Adhésion

L'association comprend 5 branches :

- Petite Enfance (Baby-gym et Eveil),
- Loisirs,
- Compétition,
- Team Gym,
- Gym Adultes.

Les branches gym adultes et loisirs sont ouvertes à tous les membres selon leurs choix et leur âge.

Les branches Compétition et Team Gym sont accessibles :

☐ Uniquement sur proposition de l'équipe technique au vue des dispositions gymniques du membre. Et seule l'équipe technique peut définir la catégorie.

L'adhésion est effectuée pour une saison (de septembre à juin), elle ne sera pas possible en cours de saison.

La pré-inscription à l'association est réalisée via notre plate-forme en ligne Click-asso sur laquelle devront être téléchargés les documents suivants :

- un certificat médical d'absence de contre-indication ou attestation du questionnaire de santé,

- une photo d'identité,

L'inscription sera validée par les membres du bureau après vérification des informations, du téléchargement des pièces obligatoires et la réception du règlement des droits d'inscription.

L'adhésion est définitive.

AUCUN remboursement ne sera effectué en cours de saison quel que soit le motif.

A partir du 2ème adhérent, -15€ seront appliqués sur la cotisation la moins chère.

[Article 5 : Assurance et accident](#)

Autorisation parentale pour les mineurs :

« J'autorise mon enfant à pratiquer la gymnastique au sein de LPOL Gymnastique. Je reconnais que la responsabilité de la section ne pourra pas être engagée pour tout incident éventuel concernant mon enfant qui se déroulerait en dehors des locaux ou des heures d'entraînement. Je m'engage à chaque cours à vérifier que le professeur a pris en charge mon enfant au sein des locaux et à venir le rechercher dans ces mêmes locaux. En cas d'urgence médicale j'autorise les responsables à appeler les secours et faire diriger mon enfant sur l'hôpital le plus proche. Je serai prévenu de l'urgence concernant mon enfant. »

[Article 6 : Comportement, horaires, déroulement des cours](#)

Retard, absence : Au-delà de 10 minutes de retard, les enfants ne sont pas acceptés. En cas d'absence ou de retard, les parents doivent prévenir l'entraîneur.

Pour les membres mineurs :

Jusqu'à l'arrivée d'un membre de l'équipe technique ou du Bureau, les enfants restent sous la responsabilité des représentants légaux ou de toute personne accompagnant le membre. L'accompagnant doit donc s'assurer que l'encadrement est présent aux entraînements avant de laisser le membre mineur.

A la fin de la séance d'entraînement, un adulte ou responsable autorisé doit être présent afin de récupérer les mineurs, ces derniers n'étant plus sous la responsabilité de l'association. Il est toutefois possible de signaler lors de la pré-inscription via l'interface que vous autorisez l'enfant mineur à partir seul du cours, dans ce cas encore, il ne sera plus sous la responsabilité de l'association, une fois le cours terminé.

Pour des raisons de sécurité, toute absence de membre mineur doit être signalée par mail par les parents aux membres du Bureau ou au professeur avant le début du cours.

Les entraînements se déroulent **sans public**. Les personnes venant chercher des mineurs (ainsi que toute personne étrangère au club) doivent attendre à l'extérieur des salles, dans les halls d'entrée.

Article 7 : Fonctionnement spécifique de la filière compétition

Participation aux compétitions : Les gymnastes compétiteurs s'engagent tout au long de l'année sportive pour les compétitions Individuelle et par Equipe. Seuls les entraîneurs sont compétents pour composer et inscrire les compétiteurs dans le cadre des objectifs fixés par le club.

Implication :

Toute adhésion en cours « compétition » implique une présence assidue aux cours avec une **présence obligatoire lors des compétitions** en individuel et en équipe.

Le club doit s'acquitter d'un droit à participer aux différentes compétitions organisées par la FFGym.

Toutes les gymnastes, individuelles ou engagées au sein d'une équipe, sont tenues de participer aux compétitions.

Le nombre de gymnastes d'une équipe est imposé par la réglementation de la Fédération (minimum 3 gymnastes pour participer), ce qui entraîne en compétition la disqualification de l'équipe si celui-ci est incomplet.

Prévenir 15 jours à l'avance l'entraîneur si votre enfant ou vous-même ne pouvez participer à la compétition.

Un forfait, sans justificatif, lors d'une compétition implique une amende à votre charge ou à la charge des parents pour les mineurs, celle-ci est déterminée par la FFGym.

Seules les absences pour raison médicale (avec certificat) sont considérées comme justifiées par la FFGym.

Article 8 : Tenues, coiffure, objets de valeurs

Les membres ne devront pas porter de bijoux pouvant provoquer des blessures. Il est interdit d'apporter durant les cours tout objet de valeur. En cas de perte ou de détérioration, l'association ne pourra être tenue pour responsable.

Pour les Loisirs et Adultes :

Tous les gymnastes sont en tenue de sport sur le praticable pour les entraînements (groupe Baby à Performance).

Pour les Compétitions :

Tenue de sport obligatoire : Pour les compétitions, le justaucorps est OBLIGATOIRE.

Les cheveux doivent être impérativement attachés.

Une bouteille d'eau et des claquettes sont fortement recommandés pour les entraînements pour tous les groupes.

Article 9 : Données personnelles

Je suis informé(e) que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

Article 10 : Droits à l'image

L'association se réserve le droit d'utiliser sur tous supports les photos prises lors des cours, galas, représentations, démonstrations ou compétitions pour la promouvoir, sauf avis contraire signalé par écrit en début de saison au Bureau.

En cas d'erreur ou d'omission dans le présent règlement et les statuts, ces derniers font foi.

En adhérant à l'association, les membres s'engagent à appliquer le présent règlement sans aucune réserve.



La Postillonne Gymnastique – 84 rue François Mitterrand - 91160 LONGJUMEAU

lpolgym@gmail.com